

## **Procès verbal du Comité syndical du 12 février 2015**

L'an 2015, le jeudi 12 février à 15 heures 00, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Jean-Michel GUÉRINEAU, le 3 février 2015, se sont réunis dans la salle Paul Louis Courier de l'Hôtel du Département, sis à Tours, sous la présidence de M. Jean-Michel GUÉRINEAU qui a procédé à l'appel.

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> Michelle RIVET, et M. Hervé NOVELLI, délégués de la Région Centre-Val de Loire.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU, délégué du Département du Cher.

M<sup>me</sup> Martine CHAIGNEAU, déléguée du Département de l'Indre-et-Loire.

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; MM. Xavier BORDIER et Denis FOUCHÉ, délégués de la CDC Chinon Vienne Loire ; M. Charles GAMBS, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; MM. Patrick MICHAUD et Jean-Christophe GASSOT, délégués de la CDC Val de l'Indre (à partir du rapport n°2) ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC du Dunois ; M. Jean-Roger MATHÉ, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher.

### Étaient excusés(e) et remplacés :

M. Yann BOURSEGUIN, délégué de la Région Centre-Val de Loire, remplacé par M<sup>me</sup> Martine SALMON suppléante.

M. Jean-Claude TOUZELET, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry, remplacé par M. Jean-Marc PETIT suppléant.

M. Jean-Pierre GASCHET, délégué de la CDC Castelrenaudais, remplacé par M<sup>me</sup> Isabelle SENECHAL, suppléante.

M. Serge MOREAU, délégué de la CDC Sainte Maure de Touraine, remplacé par M. Thierry BRUNET suppléant.

### Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M. Jean-Michel BODIN et M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, délégués de la Région Centre-Val de Loire, avaient donné pouvoir à M<sup>me</sup> Michelle RIVET.

M. Daniel FOURRÉ, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Charles GAMBS.

MM. Jean-Pierre PIÉTU, délégué du Département du Cher et Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terroirs d'Angillon, avaient donné pouvoir à M. Jean-Michel GUÉRINEAU.

M<sup>me</sup> Martine BELNOUE, déléguée du Département de l'Indre-et-Loire, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Martine CHAIGNEAU.

M. Éric LEROY, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre LARDY.

Étaient excusés :

MM. Serge MÉCHIN, Hubert ROBIN et Roger JACQUET, délégués du Département du Cher.

MM. Joël AGEORGES, Jean-Claude LANDRÉ et Pierre LOUAULT, délégués du Département d'Indre-et-Loire.

M. Jean-Louis SALAK, délégué de la CDC Terres d'Yèvre.

M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC en Terres Vives.

M. Axel PONROY, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon.

Étaient présents sans prendre part aux délibérations :

M. Laurent CHAUVELIN, délégué de la CDC Chinon Vienne et Loire, suppléant de M. Claude BORDIER.

M. Alain DELHOUME, délégué de la CDC Val de l'Indre, suppléant de M. Jean-Christophe GASSOT.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Michel GUÉRINEAU a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Jean-Pierre LARDY comme secrétaire de séance.

### **Rapport n°1 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 17 décembre 2014**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le procès verbal du Comité syndical du 17 décembre 2014.

### **Rapport n°2 : Budget primitif 2015**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°2 en détaillant les grandes lignes du budget 2015.

Le Comité syndical a approuvé le budget primitif 2015 à la majorité absolue avec 29,30 voix.

**Rapport n°3 : Adhésion des communautés de communes du Val d'Amboise, de l'Est Tourangeau, de Gâtines et Choisilles et de Touraine Nord Ouest**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°3.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'adhésion des communautés de communes du Val d'Amboise, de l'Est Tourangeau, de Gâtines et Choisilles et de Touraine Nord Ouest.

**Rapport n°4 : Convention de financement avec le Conseil général d'Indre-et-Loire**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°4.

Le Comité syndical a approuvé la convention de financement avec le Conseil général d'Indre-et-Loire à la majorité absolue avec 29,30 voix.

**Rapport n°5 : Validation des futurs déploiements FTTH dans le Cher et modalités de planification des futurs déploiements FTTH dans l'Indre-et-Loire.**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU introduit le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON présente ensuite le programme d'actions 2015 proposé sur le département du Cher.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU rappelle qu'il est nécessaire de cibler et planifier les déploiements pour des raisons d'organisation et de charge de travail.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET remarque que les territoires sélectionnés sont légitimes eu égard à leur complémentarité urbain-rural et à leur besoins en termes d'activité économique.

M. Jean-Roger MATHÉ manifeste sa déception quant à l'absence de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher parmi les territoires sélectionnés mais considère les choix opérés comme étant compréhensibles et indique que sa Communauté de communes se positionne pour l'année 2016.

M. Charles GAMBS signale que la Communauté de communes Sauldre et Sologne se positionne également pour 2016 voire 2017.

M. Pascal BOURDILLON expose dans un second temps, les modalités de planification des prochains déploiements très haut débit en fibre optique ainsi que les orientations envisageables sur le département d'Indre-et-Loire et précise les avancées effectuées sur le schéma d'ingénierie. Dès lors qu'il sera achevé, une révision du SDTAN d'Indre-et-Loire devra être opérée et le dossier de subvention FSN sera actualisé.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise que la démarche s'inscrit dans une phase de concertation préalable et qu'aucune décision n'est à prendre lors de cette séance. L'objectif est d'identifier les positionnements des communautés de communes. Le choix des trois communautés de communes prioritaires sera effectué lors du prochain Comité syndical afin d'engager les déploiements dès 2015.

M. Denis FOUCHÉ demande si Touraine Cher Numérique a reçu transmission des travaux programmés par le Conseil général d'Indre-et-Loire en 2015.

M. Pascal BOURDILLON explique que le Conseil général d'Indre-et-Loire a engagé en 2014 une trentaine d'opérations de montée en débit qui prendront fin au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Le Conseil général d'Indre-et-Loire ne porte pas d'autres projets d'aménagement numérique du territoire.

M. Denis FOUCHÉ s'interroge également sur les montants de travaux par EPCI et les montants des participations des EPCI.

M. Pascal BOURDILLON indique que les montants d'investissement par EPCI seront à préciser lors de la révision du SDTAN.

M. Hervé NOVELLI insiste sur la nécessité de prise en compte de l'envergure de l'investissement pour les communautés de communes et de la lourdeur que cela représente pour leur budget.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU rappelle que les difficultés budgétaires touchent toutes les collectivités locales, y compris les Conseils généraux. Il convient ainsi d'effectuer un phasage et de conduire une réflexion sur les priorités. Il en a été ainsi pour la mise en œuvre des phases pilotes avec les communautés de communes du Pays de Nérondes et des Terres d'Yèvre. Un travail concerté entre Touraine Cher Numérique et les communautés de communes est nécessaire et fera l'objet d'échanges.

M. Patrick MICHAUD expose que tous les territoires expriment un besoin notamment en raison de la présence de zones blanches comme c'est le cas pour la commune de Veigné. Il souligne la motivation de la Communauté de communes Val de l'Indre pour engager des travaux rapidement.

M. Jean-Christophe GASSOT précise que la Communauté de communes Val de l'Indre a déjà inscrit l'investissement dans son budget 2015 notamment pour desservir les zones comprenant des entreprises et disposant d'un débit Internet faible, dans un objectif de développement économique.

M. Patrick MICHAUD s'interroge sur une éventuelle priorité accordée aux communautés de communes non retenues.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'aucun pré-positionnement n'est applicable néanmoins, le critère d'antériorité peut être pris en considération. Sur le département du Cher, le choix a été effectué en raison des moyens et des priorités locales. Une programmation pluriannuelle sera nécessaire lorsque toutes les communautés de communes seront adhérentes.

M<sup>me</sup> Martine CHAIGNEAU rappelle que les réunions tenues avec l'ensemble des communautés de communes visaient à inciter celles-ci à adhérer à Touraine Cher Numérique.

M. Hervé NOVELLI quitte la salle à 16h10.

M. Charles GAMBS s'interroge sur les actions à effectuer afin d'obtenir l'opticalisation des centraux téléphoniques d'Orange.

M. Pascal BOURDILLON rappelle l'engagement oral pris en 2011 par Orange de terminer l'opticalisation en Région Centre fin 2013. Il reste aujourd'hui une vingtaine de centraux à opticaliser dans l'Indre-et-Loire et environ une trentaine dans le Cher. Sur ce sujet, il est difficile d'avoir une visibilité d'Orange.

M<sup>me</sup> Martine SALMON s'interroge sur le rythme d'adhésion à Touraine Cher Numérique nécessaire pour couvrir tout le territoire afin de travailler sur un PPI.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU explique qu'il convient de progresser le plus vite possible. Il s'agit d'un travail de conviction afin que chaque communauté de communes comprenne qu'il est nécessaire de passer par l'intermédiaire du réseau public pour obtenir le très haut débit. Une réelle appétence est présente sur le département du Cher et d'Indre-et-Loire.

M. Xavier BALLERAT rappelle qu'à l'issue des échanges entre Touraine Cher Numérique et les élus communautaires en phase d'avant-projet, la couverture des foyers de la communauté de communes du Pays de Nérondes a connu une évolution de 38% à 48% pour un budget équivalent.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'une convention de financement d'environ 2 M€ a été signée avec la Communauté de communes du Pays de Nérondes représentant pour celle-ci un investissement de 433 000 €. À l'issue de la concertation, 48% des foyers seront desservis pour un total de 1 700 prises.

M. Jean-Roger MATHÉ relève l'importance de la mise en valeur des exemples concrets afin d'inciter les communautés de communes à adhérer notamment en ce qui concerne les modalités d'emprunt accordées par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Xavier BALLERAT explique que le taux d'emprunt sur l'intégralité de l'investissement correspond à la valeur du livret A à laquelle s'ajoute 1% (conditions en vigueur à l'été 2014).

M<sup>me</sup> Michelle RIVET souhaite que la date d'adhésion à Touraine Cher Numérique soit mis en avant afin d'inciter les communautés de communes à adhérer le plus tôt possible.

M. Patrick MICHAUD s'interroge sur les modalités d'exploitation du réseau public par les opérateurs privés.

M. Pascal BOURDILLON rappelle qu'une procédure de délégation de service public est en cours afin de choisir un exploitant unique du réseau public pour une durée de 15 ou 18 ans. Le délégataire retenu commercialisera ses services sur le département du Cher et d'Indre-et-Loire.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU indique que les candidats ont jusqu'au 9 mars 2015 pour déposer leur offre.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le programme d'actions 2015 sur le département du Cher et a pris acte de la présentation relative au programme d'actions 2015 sur le département d'Indre-et-Loire.

### **Rapport n°6 : Convention avec ERDF et le SIEIL 37 pour le déploiement de fibres optiques sur les réseaux électriques**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON précise que la convention correspond au modèle national en vigueur. Sur le département du Cher, Touraine Cher Numérique a déjà signé cette convention avec ERDF et le SDE18 en juillet 2014. Depuis début 2015, ERDF a manifesté sa volonté de modifier la convention au niveau national en vue notamment d'une augmentation des coûts.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU indique qu'il s'agit ici de l'autoriser à signer la convention avec ERDF et le SIEIL 37 telle qu'annexée au dossier de séance. En cas de changement de modèle, celui-ci sera soumis à l'approbation du Comité syndical.

M. Pascal BOURDILLON rappelle que si ERDF ne signe pas la convention, Touraine Cher Numérique ne pourra pas déployer la fibre optique sur les réseaux électriques, ce qui bloquera certains déploiements.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la convention avec ERDF et le SIEIL 37 pour le déploiement de fibres optiques sur les réseaux électriques.

### **Rapport n°7 : Avenant à la convention de financement entre la Région Centre-Val de Loire et Touraine Cher Numérique**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°7.

M. Patrick MICHAUD demande si les 5% supplémentaires de contribution de la Région Centre-Val de Loire sont fermes ou susceptibles d'augmenter.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET indique que cette contribution supplémentaire a été discutée et intégrée aux conventions sans augmentation possible.



M. Jean-Michel GUÉRINEAU rappelle que cette participation de 5% vient s'ajouter à la participation existante de la Région Centre-val de Loire.

M. Pascal BOURDILLON précise que la Région Centre-Val de Loire est une de celles qui financent le plus l'aménagement numérique du territoire au niveau national.

M<sup>me</sup> Martine SALMON indique que la participation de la Région Centre-Val de Loire s'élève en moyenne au niveau régional à 25% du financement total.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'avenant à la convention de financement entre la Région Centre-Val de Loire et Touraine Cher Numérique.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Jean-Michel GUÉRINEAU fixe la date de réunion de la CDSP au mardi 10 mars 2015 à 13h30 à BOURGES ainsi que le prochain Comité syndical au mardi 12 mai 2015 à 15h00 à VIERZON.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU cède la parole à M. Pascal BOURDILLON afin d'informer le Comité syndical des avancées relatives au schéma d'ingénierie sur le département d'Indre-et-Loire. Le cabinet privé On-x s'est vu attribué la mission de réalisation du schéma d'ingénierie. Un recensement des adresses et locaux est nécessaire afin que le réseau très haut débit couvre 100% du département d'Indre-et-Loire. Plusieurs enseignements ressortent de ce schéma :

- Il apparaît que le nombre global de locaux à raccorder est plus élevé que dans l'estimation du SDTAN d'Indre-et-Loire. Cela représente environ 15% de prises supplémentaires.
- Le SDTAN prévoyait un réseau de collecte construit en propre pour la collecte. Suite au schéma d'ingénierie et aux évolutions réglementaires, un montant de 20 M€ a été dégagé afin de réaliser de la desserte et non de la collecte. Il s'agirait notamment d'utiliser les fibres d'Orange ou à défaut ses fourreaux. Ainsi, pour traiter davantage de foyers, un rééquilibrage est possible afin d'allouer 10 M€ à la collecte et 85 M€ à la desserte.
- Le coût associé à la couverture de l'habitat isolé (environ 12% des prises) est très important (environ 34% des coûts de desserte). Il conviendra de déterminer s'il faut tout traiter en FTTH ou plutôt envisager une solution alternative pour l'habitat isolé.

M. Denis FOUCHÉ souhaite obtenir les documents du schéma d'ingénierie pour sa Communauté de communes.

M. Patrick MICHAUD demande si une intervention auprès des communautés de communes est prévue afin de déterminer les choix d'investissement.

M. Pascal BOURDILLON précise que des supports pédagogiques ainsi qu'une cartographie seront fournis aux communautés de communes.

M<sup>me</sup> Martine CHAIGNEAU indique que les données sont en cours de traitement afin de les rendre plus compréhensibles.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU ayant remercié l'ensemble des participants, la séance est levée à 17 heures 03.


**Jean-Pierre LARDY**

**Secrétaire de séance**



**Jean-Michel GUÉRINEAU**

**Président de  
Touraine Cher Numérique**



**Touraine  
Cher  
Numérique**  
L'acteur public du numérique  
SIRET : 200 041 481 00017